



CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Commission « Territoires »

Réunion du 10 juin 2015

Au cours de sa réunion du 10 juin 2015, la commission Territoires a examiné les demandes d'accès à des sources administratives formulées par les organismes suivants :

Demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Formulée par le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS), service statistique ministériel du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (Medde) et du Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement (METL)

- Fichier détail Clap : tables entreprises, établissements et « salariés ». Dernier millésime disponible.

Ce fichier produit des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal (voire infra-communal), sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

La commission émet un **avis favorable** à cette demande d'accès.

Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 juin 1951 modifiée à des données concernant la Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) par le Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

1. Service demandeur

Le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS), service statistique ministériel du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (Medde) et du Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement (METL).

2. Organisme détenteur des données demandées

Insee.

3. Nature des données demandées

Fichier détail Clap : tables entreprises, établissements et « salariés ». Dernier millésime disponible.

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Travaux sur le développement durable dans les territoires : croisement entre des données économiques, environnementales et sociales.

5. Nature des travaux statistiques prévus

Caractérisation de territoires à enjeux spécifiques tels que le littoral ou les différents types d'espaces protégés.

Travaux sur les zones d'activités économiques vues sous l'angle du développement durable.

Utilisation par la sous-direction de l'information environnementale dans le cadre des travaux portant sur les éco-activités au niveau territorial.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Seule source disponible au SOeS pour disposer d'une connaissance de l'emploi au niveau local par activité et selon les caractéristiques générales des salariés.

7. Périodicité de la transmission

Annuelle

8. Diffusion des résultats

Le SOeS conserve les données en son sein dans les conditions de sécurité requises. Le fichier détail n'est en particulier pas transmis au réseau des statisticiens en **directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal)**.

Les résultats diffusés respectent les règles du secret statistique.